



Conditions générales de vente et d'utilisation des services (logiciels ou notices) documentaires commercialisés par le CRDP de Poitou-Charentes

Vous venez d'acquérir une licence d'utilisation d'un service documentaire commercialisé par le CRDP de Poitou-Charentes. Conformément à la loi sur la propriété intellectuelle et la protection des données, le droit dont dispose le client abonné ne constitue en aucun cas une cession à son profit des droits de propriété intellectuelle dont le CRDP de Poitou-Charentes et le cas échéant, la société Electre sont titulaires.

Le client abonné s'engage respectivement à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement aux droits attachés aux services documentaires et prendra à l'égard de son personnel ou de tout tiers, les mesures nécessaires pour assurer la préservation des droits du CRDP de Poitou-Charentes et le cas échéant, ceux de la Société Electre.

Le client abonné s'engage à garder les mentions de propriété et de droits d'auteur associés aux services documentaires commercialisés par le CRDP de Poitou-Charentes.

Définitions :

Dans le présent contrat, les termes suivants auront la définition ci-après :

- **Client abonné** : désigne la personne physique ou morale utilisant les services documentaires ;
 - Pour un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement), la notion de site unique pour un client abonné est liée au statut juridique de l'établissement. Dans le cas d'un GRETA, le client abonné est le SACD du lycée support.
 - Pour les établissements appartenant au réseau du CRDP ou au réseau des IUFM ou relevant des EPLA (Etablissement public local Agricole), la notion de site unique pour un client abonné est liée à la situation géographique des différents sites physiques de l'établissement.
 - Il en va de même pour les CFA multisites et / ou tout autre structure de formation multisites.
- **Notice** : désigne les notices documentaires réalisées par le CRDP de Poitou-Charentes (et par la Société Electre dans le cas des services co-édités MémoElectre et MémoElectre Plus).

Droits d'utilisation :

Le client abonné pourra :

- reproduire les notices documentaires sur support papier et/ou numérique ;
- télécharger les notices sur les ordinateurs de l'établissement ;
- mettre gratuitement les notices reproduites à disposition de la communauté éducative de l'établissement ;
- mettre en ligne les notices documentaires sur le site web de l'établissement uniquement à des fins de recherche et de visualisation dans son catalogue ou base documentaire ;
- inclure les images des couvertures numérisées de livres au sein de documents bibliographiques disponibles sur le site internet de l'établissement abonné. Cette récupération n'est autorisée qu'aux seuls établissements abonnés au service MémoElectre Plus ou MémoElectre et au logiciel BCDI (abonné à partir de l'année 2007) ;
- utiliser à son domicile personnel la licence du logiciel BCDI acquise par son établissement.

Les clients abonnés s'engagent à n'utiliser les services documentaires que pour les besoins propres à l'établissement et ceux de leurs usagers et à maintenir le copyright ou autre mention se rapportant aux droits du CRDP de Poitou-Charentes apposés aux notices. Sauf autorisation préalable et expresse du CRDP de Poitou-Charentes et dans des conditions à déterminer au cas par cas, le client abonné n'est pas autorisé à :

- utiliser les notices documentaires dans le but de créer une nouvelle base documentaire sans rapport avec son propre fonds ;
- transférer les notices documentaires dans d'autres bases documentaires (pour lesquelles l'établissement abonné n'est pas considéré comme site unique) ;
- permettre le téléchargement gratuit ou à titre onéreux des notices autres que pour ses propres besoins ;
- utiliser les notices documentaires dans une forme qui pourrait porter tort aux droits et à l'image du CRDP de Poitou-Charentes ;
- à mettre en ligne sur un site internet une base spécifique contenant les seules notices MémoDocnet ;
- enregistrer les tables de matières, 4^{ème} de couverture et biographies ni depuis le service MémoElectre Plus ni depuis BCDI 2007 abonnement ;
- enregistrer les imquettes de couvertures de manière autre que pour les propres besoins d'édition de bibliographies de l'établissement.

Confidentialité :

Le Client abonné s'engage à conserver secrets les codes d'accès et à ne les communiquer qu'au personnel de l'établissement devant utiliser les services documentaires.

Le CRDP de Poitou-Charentes s'engage à ne divulguer aucune information permettant à des tiers d'avoir connaissance du détail des utilisations des services documentaires du client abonné.

Audit :

Le CRDP de Poitou-Charentes pourra à tout moment vérifier si les droits de propriété et de protection des services sont assurés par le client abonné.

Infractions sur les droits de propriété et de protection des notices :

Si le client abonné enfreint les droits de propriété et de protection des services documentaires, le CRDP de Poitou-Charentes se réserve le droit d'interdire l'utilisation et / ou de demander au client une indemnité compensatoire en rapport avec les pratiques légales habituelles.

Attribution de juridiction :

En cas de différend entre les deux parties, celles-ci conviennent de saisir la juridiction compétente et de porter plainte auprès du Tribunal administratif de Poitiers.

